Courrier Cadres, 2 mars 2020

Coronavirus et mesures d’urgence : comment l’État compte “adapter le droit du travail”

vendredi 20 mars 2020, par Fabien Soyez

Le gouvernement a élaboré un projet de loi “d’urgence” pour lutter contre l’épidémie de coronavirus. Examiné ce vendredi à l’Assemblée nationale, le texte prévoit notamment d’adapter le droit du travail *“pour permettre aux entreprises de faire face aux difficultés d’organisation”*. L’employeur aura ainsi la possibilité d’imposer des dates de congés, ou encore, dans certains secteurs, de déroger aux 35 heures.

Phoca PDF